

Au conseil municipal du 22 avril 2015

Les finances objets de toutes les attentions

Sous la présidence du maire Alain PIERRE, le conseil municipal s'est réuni mercredi 22 avril afin de délibérer sur les points suivants.

Finances

Les comptes administratifs 2014 ont été adoptés.

Le compte de la commune avec des dépenses de fonctionnement de 726 630€ (en baisse de 14 061€) et des recettes de 961 971€ présente un excédent de 235 341€.

La section investissement avec des dépenses de 462 495€ et des recettes de 534 408€ présente un déficit de 71 912€. L'excédent global est donc de 163 428€.

Dans son rapport, le maire a souligné la baisse des dotations de l'état de 31 384€ ; depuis 2013, la baisse des dotations de l'état est constatée à hauteur de 51 245€.

Toutefois, en raison de l'extinction de l'endettement de la commune l'épargne nette destinée à financer les investissements pourra être maintenue à un niveau stable de 154 000€.

Le budget 2015 en section de fonctionnement de 1045 119€ se veut relativement prudent compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

En section d'investissement, les dépenses et recettes évaluées à 593 000€ porteront principalement sur des travaux routiers pour un montant de 360 000€, notamment pour la création de trottoirs au Roulon et l'élargissement de la voie communale entre Uzemain et Naymont. Des réparations de bâtiments (église, chapelle) pour 70 000€ et le financement des travaux d'éclairage public pour 28 000€ sont inscrits au programme.

Le compte administratif de la forêt a été approuvé avec des dépenses en fonctionnement de 51 914€ et des recettes de 69 506€. La section investissement avec des dépenses de 5 388€ et des recettes de 3 313€ présente un déficit de 20175€. L'excédent global est de 15 517€.

Le budget prévoit des dépenses et recettes de 127 517€ pour le fonctionnement et 38 992€ pour les investissements.

Le prélèvement au bénéfice du budget communal est de 50 000€.

Le programme de travaux sylvicoles prévoit des travaux d'entretien dans les parcelles 23, 24 et 14 pour un montant de 6500€.

Taux d'imposition:

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2015.

Taxe d'habitation : 12,62 (note : en 2013 les bases étaient de 655€ /habitant pour la commune , pour les communes de la même strate : elles étaient de 1041€/habitant).

Taxe foncière : 11,71 ; taxe foncières propriétés non bâties : 26,34.

Subventions aux associations :

Le montant des subventions accordées aux associations est inchangé.

Toutefois, en raison de leur participation à l'animation des Nouvelles Activités Périscolaires, trois associations voient le montant de leur subvention augmentée de 50€ pour les "Claireballes", 100€ pour le FCUU et 300€ pour l'AADEU.

Nouvelles Activités Périscolaires:

Compte tenu de l'expérience acquise depuis la dernière rentrée scolaire, une évaluation des coûts de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires a été effectué.

Avec le mode actuel de fonctionnement impliquant des bénévoles, le montant annuel des dépenses atteindrait cependant 18 000€.

Avec des subventions espérées à hauteur de 9 000€ et le remboursement d'une partie des salaires du personnel en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour 7000€, il resterait à la charge de la commune 2000€.

Le maire est autorisé à signer une convention de partenariat avec l'Association Autour des Ecoles d'Uzemain destinée notamment à confier la gestion des petits achats et participer à des interventions de bénévoles.

Charges de chauffage:

Afin de demander aux locataires le paiement des charges de chauffage, les dépenses de chauffage des logements communaux à la mairie et au groupe scolaire ont été évaluées. Le maire informe que la consommation globale de chauffage au bois du bâtiment mairie a été de 8342€ pour le dernier hiver. La dépense pour le groupe scolaire a été de 7062€.

Baux de location des bâtiments communaux :

Le conseil municipal a pris acte du départ des locataires d'un logements communal 2 rue de la mairie et d'un logement rue du centre.

Délégation à un conseiller municipal :

Le Conseil municipal crée un poste de conseiller délégué.

Christian GADNEL est élu Conseiller Délégué en charge de la sécurité liée à la circulation routière, aux bâtiments et équipements recevant du public, au suivi des travaux de maintenance, de renforcement ou d'extension des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

L'enveloppe consacrée aux indemnités des élus étant inchangée, l'indemnité qui lui sera octroyée sera déduite des indemnités des adjoints et du maire.

Gestion de la forêt :

Les dernières coupes effectuées (une vente exceptionnelle) finalisent le Plan d'Aménagement Forestier rédigé avec les services de l'ONF pour une durée de 30 ans modifié suite à la tempête de 1999.

L'aménagement forestier arrivé à terme, le maire informe la commission des forêts qu'un nouvel aménagement, le maillon essentiel de planification de la gestion de la forêt, devra être préparé par une étude minutieuse sur le terrain avec les services de l'ONF.

Bail de Chasse communale:

Le conseil municipal a donné son accord pour louer, comme précédemment, le droit de chasse en forêt communale à l'Amicale des Chasseurs d'Uzemain pour une durée de neuf ans au tarif annuel de 2700€ révisable annuellement.

Médecine de prévention du personnel:

Le maire est autorisé à signer une convention avec le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relative à la médecine de prévention du personnel communal.

Syndicat scolaire du secteur de Xertigny:

La contribution demandée de 3 035€ sera comme pour les années antérieures fiscalisée.

Association foncière:

Le mandat des neuf membres du Conseil d'Administration de l'Association Foncière arrivant à terme; le conseil municipal désigne quatre membres: Vincent HUMBERT, Michel VUILLEMIN, Stéphane SACHOT et Gérard VUILLEMIN , le maire étant membre de droit.

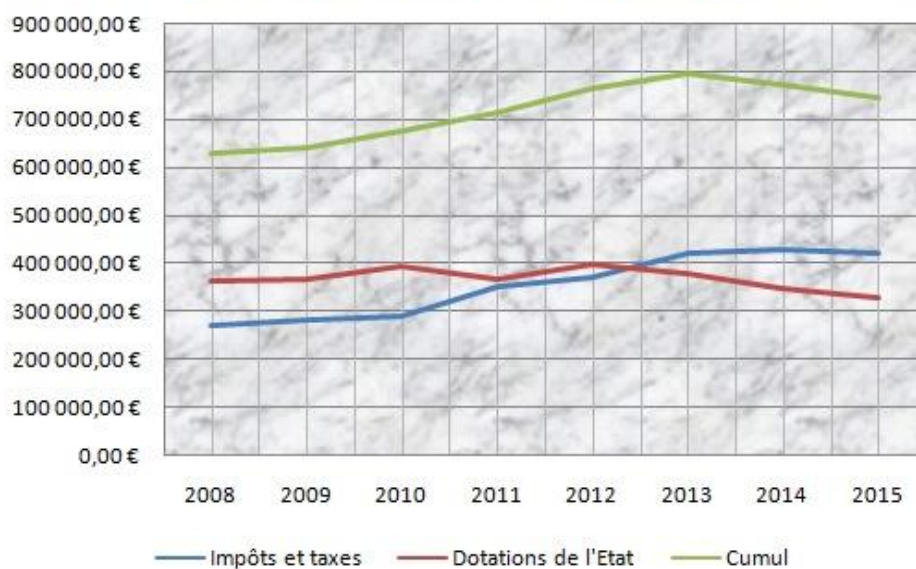
La chambre d'agriculture a, quant à elle, désigné : Eric RAVELET, Emmanuel BRICE, Jean Pierre SACHOT et Olivier PIERRON.

Questions diverses:

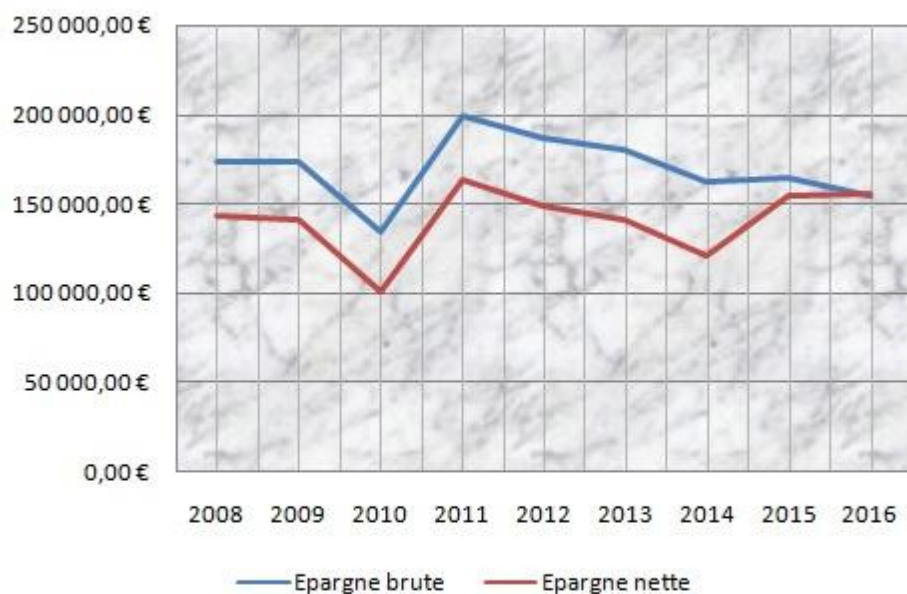
Des questions et informations diverses ont été abordées concernant principalement les structures auxquelles la commune adhère avec :

- la Communauté d'Agglomération d'Epinal (budgets, compétences, Plan Local de l'Habitat qui pourrait se poursuivre avec des aides à la rénovation de logements anciens),
- le Pays d'Epinal Coeur des Vosges (création d'un circuit de cyclotourisme passant par Uzemain)
- le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (203 848€ de travaux pour une participation communale de 20 415€).

Comparatif de l'évolution des impôts et taxes et des dotations de l'Etat



Épargne brute et épargne nette



*L'épargne nette est affectée
aux dépenses d'investissement*